

Résumé du discours de la députation de la commune de Saint-Villiers-Barthelemy (Oise) qui félicite la Convention, présente des dons et demande à utiliser l'église pour tenir les séances et à changer leur nom en celui de Villiers-l'Unité, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé du discours de la députation de la commune de Saint-Villiers-Barthelemy (Oise) qui félicite la Convention, présente des dons et demande à utiliser l'église pour tenir les séances et à changer leur nom en celui de Villiers-l'Unité, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 423;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30947_t1_0423_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

forêts n'y sont plus dévastées ; la leçon que le représentant du peuple a donnée aux voleurs de bois, et la surveillance qu'on exerce dans la forêt, tout concourt au respect de cette propriété nationale.

L'esprit public, dans le district de Clermont, se prononce bien, et bientôt les communes du département de l'Oise rivaliseront en amour de la liberté et de la République.

On vient de trouver dans les livres de l'infâme Voyer d'Argenson deux gravures sur satin, l'une représentant Capet, d'exécrable mémoire, et l'autre son fils, monté sur un dauphin, portant devant lui un médaillon sur lequel se trouvent les figures ignobles des deux racourcis : on lui fait tenir à la main un drapeau couvert de fleurs-de-lis, au milieu desquelles on voit la figure de la fille de la scélérate Antoinette ».

52

La société populaire d'Auch dépose sur l'autel de la patrie, pour les frais de la guerre, 1,144 liv. 15 s. en assignats : elle annonce qu'elle a envoyé, pour nos frères d'armes aux frontières, 50 paires de souliers, 39 chemises, 36 paires de bas et 4 paires de guêtres.

Nota : Il y avait en outre 6 l. 10 s. en billets de confiance.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

53

Un membre annonce que la commune de Versailles est dans un état affligeant. Les malheureux triomphent ; les patriotes sont persécutés et incarcérés (2).

BASSAL obtient la parole pour une motion d'ordre. Les citoyens de Versailles sont venus souvent à votre barre, dit-il, pour se dénoncer les uns les autres : vous avez vu une société populaire parler contre une autre société ; une section parler contre une autre section. En ce moment la situation de cette commune est affreuse. Je puis vous assurer qu'un génie malfaisant trouble ce malheureux pays ; les citoyens les plus patriotes sont poursuivis, les aristocrates les plus infects et les plus signalés y dominant. Ceux qui sont échappés des prisons du 2 septembre, par la pitié du peuple ; ceux qui ont signé des adresses liberticides ; ceux enfin qui sont connus pour avoir dit au ci-devant tyran de tenir bon, donnent maintenant des repas sectionnaires, et ils sèment à Versailles et dans le département de Seine et Oise, l'esprit sectionnaire.

En vain j'ai sollicité le rapport du comité de sûreté générale, sur les persécutions exercées, dans les départements, contre les patriotes ; il faut enfin rendre justice aux bons citoyens qui ont signé les adresses les plus belles et les plus

(1) P.V., XXXIII, 284 et 496. Bⁱⁿ, 24 vent. et 28 vent. (2^e suppl^t) ; C. Eg., n° 573 ; J. Sablier, n° 1196 ; M.U., XXXVII, 381.

(2) P.V., XXXIII, 285.

patriotes : ce sont ces citoyens qui sont maintenant dans les fers. Je sais de bonne part que l'esprit sectionnaire se répand dans les départements. Le patriote Jouaneau, maire de Saint-Etienne, l'ami de Chalier, le témoin de ses souffrances qu'il a partagées, vient d'être destitué ; des scélérats ont jetté sur lui une grande défiance. Il en est de même de tous les patriotes qui ont montré une énergie et un patriotisme à toute épreuve.

Je demande que demain le comité de sûreté générale fasse son rapport sur les incarcérations de patriotes.

Après quelques débats (1), sur la motion, la Convention nationale décrète que les comités de salut public et de sûreté générale feront, dans le plus court délai, leur rapport sur les incarcérations ordonnées par leurs commissaires dans les divers départements de la République, et notamment dans la commune de Versailles (2).

54

Des commissaires viennent, au nom de la commune de St-Villers-Barthelemy, département de l'Oise, féliciter la Convention nationale sur ses travaux, adhérer à ses décrets des 31 mai et 2 juin dernier, 19 vendémiaire et 14 frimaire, sur le gouvernement révolutionnaire, ainsi qu'aux jugemens qui ont fait tomber la tête de Capet et d'Antoinette d'Autriche. Ils apportent l'argenterie de leur église, consistant en trois calices, trois patènes, deux boîtes aux huiles, deux soleils, un ciboire, un gros et un petit cœur, une croix représentant une vierge, une custode et une boîte à mettre le pain-à-chanter. Ils réclament le local de l'église et celui du presbytère, pour tenir les séances de la société populaire et de la municipalité, et demandent le changement de nom en celui de Villers-l'Unité.

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'adresse patriotique et des dons en argenterie ; et, sur les demandes de la commune de Villers, renvoi à ses comités des domaines et aliénation, d'instruction publique et de division (3).

55

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités d'aliénation et des domaines réunis, décrète :

« Art. I. La commune d'Indre-Libre, ci-devant Châteauroux, est autorisée à faire démolir, à ses frais, l'église ci-devant paroissiale, appelée

(1) J. Sablier, n° 1195 ; Mon., XIX, 699 ; Ann. patr., p. 1948 ; M.U., XXXVII, 381 ; C. Eg., n° 573 ; Rép., n° 84 ; Mess. soir, n° 573 ; Débats, n° 540, p. 293 ; J. Lois, n° 532.

(2) P.V., XXXIII, 285. Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 15).

(3) P.V., XXXIII, 285 et 496. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t). Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 17).